NATIONAL SUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

"Document de réflexion"

Québec

Kino-Québec

86-03795/

COLLOQUE NATIONAL

SUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Sous l'angle d'une meilleure perception du rôle et des responsabilités de chacun des intervenants préoccupés par l'amélioration de la condition physique des diverses clientèles du Québec.

Dépôt légal
3e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2 - 550 - 12167 - 8

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION 3

1. ÉTAT DE LA SITUATION

1.1 **La promotion de l'activité physique** 10

1.1.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 10

1.1.2 Les interventions des autres ministères et du gouvernement fédéral 11

1.1.3 Les interventions des municipalités 13

1.1.4 Les interventions du monde associatif 13

1.1.5 Les interventions de l'entreprise privée 14

1.2 **L'offre d'activités physiques** 14

1.2.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 15

1.2.2 Les interventions des autres ministères 16

1.2.3 Les interventions des municipalités 18

1.2.4 Les interventions du monde associatif 18

1.2.5 Les interventions de l'entreprise privée 19

2. ANALYSE CRITIQUE

2.1 **La promotion de l'activité physique** 24

2.1.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 24

2.1.2 Les interventions des autres ministères et du gouvernement fédéral 27

PAGE

2.1.3 Les interventions des municipalités 29

2.1.4 Les interventions du monde associatif 29

2.1.5 Les interventions de l'entreprise privée 30

2.2 **L'offre d'activités physiques** 30

2.2.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche 31

2.2.2 Les interventions des autres ministères 33

2.2.3 Les interventions des municipalités 34

2.2.4 Les interventions du monde associatif 35

2.2.5 Les interventions de l'entreprise privée 36

3. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ET PROPOSITIONS DE STRATÉGIES D'ACTIONS

3.1 **Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche** 39

3.2 **Les interventions des autres ministères et du gouvernement fédéral** 42

3.3 **Les interventions du monde municipal** 44

3.4 **Les interventions du monde associatif** 44

3.5 **Les interventions de l'entreprise privée** 45

CONCLUSION 49

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Dans son Livre blanc sur le loisir publié en 1979, le gouvernement du Québec proposait, à l'ensemble de ses partenaires, un grand forum où ils seraient tous invités, cinq ans après, à venir faire le point sur le chemin parcouru et à dégager des perspectives d'avenir.

Dans le cadre de cette vaste opération de consultation et de concertation qu'est la Conférence nationale du loisir, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche convie ses partenaires locaux, régionaux et nationaux à un Colloque national sur l'activité physique.

Le présent document servira d'amorce aux échanges et aux discussions des participants et participantes.

Un rappel des options fondamentales du Livre blanc

En 1978, suite à l'analyse et aux recommandations du Comité d'étude sur la condition physique des Québécois, le Gouvernement décidait d'élaborer une stratégie d'intervention dans le secteur de l'activité physique prenant appui notamment sur le programme Kino-Québec. Cette stratégie avait pour finalité d'améliorer ou de maintenir à un niveau optimal la condition physique des Québécois et des Québécoises par le biais d'une pratique régulière d'activités physiques.

La politique sur le loisir adoptée par le Gouvernement en 1979 était pour sa part basée sur quatre grandes options fondamentales sur lesquelles s'appuie, depuis ce temps, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour orienter et définir son intervention dans le domaine du loisir incluant des préoccupations à l'égard de l'amélioration de la condition physique de la population. Ces options fondamentales sont les suivantes:

- Le citoyen, centre et priorité.

- La municipalité, maître d'oeuvre de l'organisation et du développement du loisir au niveau local.

- L'État, gardien et promoteur des intérêts collectifs.

- Les organismes régionaux et nationaux, partenaires de l'État et des municipalités.

La définition de l'activité physique

Comme le rappelait le Livre blanc sur le loisir: Parler d'activité physique, c'est parler d'un élément essentiel de la qualité de la vie; à certains égard, c'est la santé et l'équilibre de la personne qui est ultimement en cause. Et les pratiques au moyen desquelles cette santé et cet équilibre peuvent être favorisés débordent évidemment la seule activité sportive; on y retrouve aussi bien des activités de conditionnement physique et de plein air que des exercices d'expression corporelle, de relaxation et de sport proprement dit.

On peut identifier dans la population cinq catégories de gens en fonction de leur niveau de pratique de l'activité physique. Pour chacun de ces niveaux, des stratégies particulières doivent être élaborées afin d'assurer l'atteinte de la finalité qui est d'améliorer ou de maintenir le niveau de condition physique:

- Les gens non sensibilisés à la nécessité de pratiquer l'activité physique; auprès de ce groupe, les actions viseront à le sensibiliser, à le rendre conscient qu'il aurait avantage à faire de l'activité physique;

- les gens sensibilisés, mais inactifs; auprès de ce groupe, les actions viseront à l'inciter à prendre la décision de pratiquer une activité physique;

- les gens qui sont actifs, mais de façon irrégulière; auprès de ce groupe, les actions viseront à le soutenir jusqu'à ce qu'il atteigne la régularité dans la pratique;

- les gens qui sont actifs régulièrement, mais non autonomes; auprès de ce groupe, les actions viseront à lui permettre d'acquérir l'autonomie en vue d'arriver à l'amélioration de sa forme physique;

- les gens qui sont actifs régulièrement et autonomes; auprès de ce groupe, les actions viseront à lui fournir les ressources en vue de le maintenir à ce niveau.

La définition de la condition physique

Le Ministère appuie son intervention sur une définition de la condition physique reconnue à travers la littérature internationale:

> "C'est l'état de l'organisme reflétant le degré d'efficacité fonctionnelle de l'ensemble de ses systèmes. Cet état de l'organisme humain est directement déterminé par les facteurs de la valeur physique intimement reliés à la santé, au bien-être et à la qualité de vie."

En ce sens, la condition physique est donc un sous-ensemble de l'ensemble plus vaste qu'est la condition générale de l'humain; elle affecte sa condition générale et en retour elle est affectée par les autres dimensions de la condition générale de l'humain.

La condition physique dans un concept de santé

Depuis quelques années, l'Organisation mondiale de la santé fait partager par de nombreux pays une nouvelle définition du concept de santé. C'est ainsi que cette dernière n'est plus considérée comme étant une absence de maladie ou d'infirmité. Elle reflète maintenant un état complet de bien-être physique et mental. Il faut, de plus, considérer ces deux aspects de la santé comme indissociables puisqu'il existe entre eux des liens d'interdépendance.

Maintenant que nous considérons l'état de santé comme étant bien plus que l'absence de maladie, il faut introduire les notions de mieux-être ou de bien-être. Celles-ci ne sont pas nouvelles et sont synonymes de bonne condition physique.

Il est maintenant reconnu universellement que la forme physique d'un individu est influencée par un ensemble de facteurs qui doivent être conjugués simultanément. La pratique régulière de l'activité physique, un sommeil adéquat, une attitude positive face au stress de la vie quotidienne et de bonnes habitudes alimentaires sont quelques-uns des facteurs qui influencent positivement le niveau de l'état physique d'un individu.

Le champ d'intervention du Ministère

S'inscrivant dans le cadre de la mission qui lui est dévolue, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche se préoccupe principalement de promouvoir auprès de la population des habitudes de pratiques régulières de l'activité physique. Pour ce faire, un premier type d'action consiste à sensibiliser les gens à l'importance d'une bonne condition physique. Quant au second, il vise à soutenir la mise en place d'une offre de programmes d'activités physiques. Ces deux types d'action s'inscrivent en fonction des quatre principes suivants:

- des activités physiques qui sont pratiquées pour le plaisir;

- des activités physiques qui respectent les intérêts des gens;

- des activités physiques qui considèrent les capacités des gens;

- des activités physiques qui doivent être accessibles.

La présentation du document de réflexion

Ce document est l'instrument de base du Colloque national sur l'activité physique. Dans le but de clarifier et de faciliter la réflexion et les discussions qu'il propose, l'information qu'il contient est divisée en trois chapitres.

Le premier chapitre traite de l'état de la situation du secteur de l'activité physique. Ce chapitre présente les interventions des divers partenaires en fonction de deux axes, à savoir: la promotion de l'activité physique et l'offre d'activités physiques.

Le second chapitre dresse une analyse critique des rôles et des services dispensés par le Ministère et ses partenaires. Il fait un inventaire factuel et analytique de l'impact des actions, de leur portée et des interrogations qu'elles soulèvent en ce qui a trait à l'avenir.

Quant au troisième chapitre, il suggère des perspectives et des avenues de développement. On y présente, pour fins de discussions, des propositions visant à nourrir la réflexion des partenaires du Colloque afin de favoriser le consensus le plus réaliste, le plus fonctionnel, et surtout le plus compatible avec les objectifs du Livre blanc qui demeure le cadre de référence de cette opération.

Dans la mesure où ce document se définit d'abord comme un instrument de travail, le ton qu'il adopte reflète une volonté d'alimenter une réflexion plutôt que de prendre une position définitive. L'objectivité des faits, la bonne foi des opinions et la pertinence des objectifs fondamentaux du Livre blanc suffisent à guider les débats et à indiquer les voies de l'avenir.

L'ÉTAT DE LA SITUATION

1. ÉTAT DE LA SITUATION

Les résultats d'une étude sur la condition physique et la santé[1] démontrent que la pratique de l'activité physique contribue à développer ou à maintenir une bonne condition physique. Les résultats aux différents tests d'endurance organique, de flexibilité et de forces musculaires font ressortir des différences significatives entre les gens actifs et ceux qui sont sédentaires.

En 1981, on dénombrait que 52% de la population québécoise était considérée comme active, c'est-à-dire qu'elle pratiquait une activité physique en moyenne 3 heures par semaine au moins 9 mois par année. On dénombrait également que 31% de la population était moyennement active, c'est-à-dire qu'elle pratiquait une activité physique moins de 3 heures par semaine sur une période d'au moins 9 mois par année ou encore, au moins 3 heures par semaine et sur une période inférieure à 9 mois par année.

Quelques faits marquants sur l'activité physique

- La marche (59%), le cyclisme (42%), la natation (33%) et le ski de randonnée (27%) sont les activités physiques les plus recherchées.

- Mentionnons que depuis 1976, les activités qui ont connu le plus fort taux de croissance de participation sont le ski de randonnée (142%), le ski alpin (69%), le golf (32%) et le tennis (23%).

- Parmi les activités où l'on note le nombre le plus élevé d'abandon en 1980 et 1981, mentionnons le jogging (10%), la natation en piscine (6%) et le ski de randonnée (7%).

- Les principaux motifs pour la pratique de l'activité physique sont de se sentir mieux (60%), de se faire plaisir (44%), de contrôler son poids (42%) et d'acquérir plus de souplesse (40%).

- Les causes empêchant les participants d'accroître leur pratique d'activités sont le manque de temps à cause du travail (55%), le manque de motivation (32%) et les installations inadéquates (20%).

---

1 Condition physique et mode de vie au Canada, Enquête Condition Physique Canada, Gouvernement du Canada, mai 1983, 75 pages.

- 46% de la population est d'avis que l'activité régulière est très importante et 78% souhaite augmenter son niveau de pratique.

- Quant à l'importance de l'exercice et des autres comportements reliés à la santé, l'activité physique se classe au 7e rang après le sommeil, l'alimentation, les soins médicaux et dentaires, l'abstinence du tabac, le contrôle du poids et la maîtrise du stress.

1.1 La promotion de l'activité physique

En matière de sensibilisation et d'information à l'activité physique, trois objectifs sont poursuivis, à savoir:

- promouvoir la pratique régulière de l'activité physique auprès de l'ensemble de la population québécoise;

- renseigner davantage les Québécois et les Québécoises de tout âge sur la pratique de l'activité physique de façon agréable, efficace, sécuritaire et autonome;

- encourager les Québécois et les Québécoises à atteindre progressivement des niveaux de condition physique compatibles avec l'âge, le sexe et les exigences de l'état de vie.

Si l'on veut que la population du Québec améliore son niveau de condition physique par la pratique régulière d'une activité, il faut qu'elle soit sensibilisée. Sachant qu'une forte proportion de la population du Québec est plutôt inactive, il faut intervenir auprès d'elle par une démarche qui saura inciter l'individu à une pratique régulière. Cette démarche s'inscrit dans une continuité qui mène la personne oisive physiquement vers l'autonomie en matière de pratique de l'activité physique.

Un premier geste à poser vise à sensibiliser l'individu sur les bienfaits reliés à l'exercice et à le rendre conscient des besoins qu'il a à satisfaire en regard de son niveau de condition physique. Cette démarche l'amènera à changer son attitude par rapport à l'exécution d'activités en vue éventuellement de modifier son comportement.

1.1.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Le Livre blanc sur le loisir faisait de Kino-Québec un programme national prioritaire en regard duquel le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche identifiait deux objectifs spécifiques, à savoir:

- répondre, par le biais d'une intervention décentralisée, aux besoins des citoyens dans le secteur de l'amélioration de la condition physique;

- harmoniser, par le biais d'une démarche de concertation à tous les niveaux, les interventions dans le secteur de l'amélioration de la condition physique pour une rentabilisation optimale des ressources.

Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sont identifiées à des activités publicitaires diffusées dans les médias écrits et électroniques et appuyées par la production de matériel d'information et des actions de relations publiques lors d'événements majeurs tel le Rendez-Vous Kino. Les actions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche se veulent un support auprès de ses partenaires locaux et plus particulièrement auprès des 51 Modules-Kino. Ce support est de deux ordres: d'abord, il fournit du matériel utilisable par les Modules-Kino; puis, il facilite l'action des Modules-Kino auprès de leurs partenaires locaux en développant la notoriété et la crédibilité de Kino-Québec. C'est ainsi que la réceptivité du message de Kino-Québec auprès des partenaires et de la population s'intensifie.

En prenant constamment appui sur une démarche concertée avec les organismes du milieu, les Modules-Kino inscrivent à leur programmation annuelle des activités de sensibilisation et d'information assumant ainsi leur rôle d'agent de promotion. À ce titre, ils interviennent auprès des organismes locaux en les informant sur les objectifs et les activités de Kino-Québec et en les invitant à partager les buts de ce programme. Ils assurent aussi une présence auprès des médias de leur région pour les inciter à s'ouvrir au message de Kino-Québec. Ils leur proposent alors des chroniques et des articles de sensibilisation et d'information.

Les modules agissent plus directement auprès de la population en diffusant du matériel produit par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et d'autres organismes. Enfin, ils sont visibles dans de nombreuses manifestations populaires, développant ainsi la notoriété de Kino-Québec.

1.1.2 Les interventions des autres ministères et du gouvernement fédéral

L'Éducation et son réseau

Le ministère de l'Éducation du Québec contribue largement à la sensibilisation et à la promotion de l'activité physique auprès

des jeunes par le biais de ses programmes d'éducation physique. C'est au niveau de l'école que s'acquièrent les bonnes habitudes en matière de pratique régulière de l'activité physique.

De plus, les commissions scolaires, incitées par la Fédération du sport scolaire, s'impliquent dans de grands événements de sensibilisation proposés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. À titre d'exemples, mentionnons le Rendez-Vous Kino et la Rentrée scolaire.

La Santé et les Services sociaux ainsi que son réseau

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (Affaires sociales) a comme principale préoccupation de veiller à la santé des Québécois et des Québécoises. Le terme santé doit être considéré dans sa globalité et ce faisant, inclut tout ce qui agit sur celui-ci. Nous savons que les habitudes de vie influent directement sur la santé; la pratique régulière de l'activité physique en est une des plus importantes. Il y a donc complémentarité à ce niveau entre la mission du ministère de la Santé et des Services sociaux et la mission du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ainsi, l'action des professionnels de la santé dans le milieu contribue à mettre de l'avant l'idée de la pratique régulière de l'activité physique.

De nombreuses productions réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux font par ailleurs directement allusion à l'activité physique en tant qu'habitude de vie. Rappelons, à titre d'exemples, le document "Objectif santé" publié en 1984 par le Conseil des Affaires Sociales et de la Famille qui mentionne la pratique d'exercices physiques comme un des bons moyens de prévention ainsi que l'initiative de la Corporation professionnelle des diététistes qui a organisé en mars 1985, le mois de la nutrition axé sur le thème "Alimentation et activité physique".

Le gouvernement fédéral

Depuis maintes années, le gouvernement fédéral a pris de nombreuses initiatives dans le domaine de l'amélioration de la condition physique. Pour n'en mentionner que quelques-unes, soulignons les recherches effectuées dans des secteurs bien précis, de même que la diffusion d'informations auprès de clientèles particulières. C'est ainsi qu'il a produit quelques programmes visant à promouvoir la condition physique spéciale-

ment auprès des jeunes et des personnes âgées. De plus, il a procédé en 1981 à une enquête faisant l'évaluation de la condition physique de la population canadienne.

Présentement, le gouvernement fédéral apporte un support aux provinces qui agissent déjà dans ce secteur et il fait de la suppléance auprès de celles qui ne sont pas prêtes à intervenir. Depuis quelque temps, il développe des mécanismes de consultation et de coordination en fonction des activités de sensibilisation et d'information qu'il se propose de mener au profit des provinces. Enfin, il supporte financièrement l'organisme ParticipAction.

Depuis 1971, ParticipAction mène de vastes campagnes publicitaires à la grandeur du Canada. Il collabore à la Semaine canadienne de l'activité physique et plus récemment au Rendez-Vous Kino, en proposant le projet Grand défi de ParticipAction.

1.1.3 **Les interventions des municipalités**

Les actions menées par les municipalités en matière de sensibilisation et d'information s'inscrivent dans le cadre du mandat qu'il leur est dévolu, à savoir la concertation des intervenants locaux en vue de répondre aux besoins de leurs citoyens.

Leurs interventions à ce niveau portent donc essentiellement sur la promotion des programmes d'activités physiques qu'elle contribue à mettre à la disposition de la population.

1.1.4 **Les interventions du monde associatif**

Au niveau national et régional, les organismes interviennent en matière de promotion de l'activité physique dans le cadre de leurs activités d'information et de sensibilisation de la population à leur discipline. Ainsi, tous les organismes du secteur sportif, tous ceux du secteur du plein air et de nombreux organismes des secteurs culturel, socio-éducatif et de loisir touristique contribuent largement à encourager la pratique d'activités physiques.

Au niveau local, les actions de promotion des organismes qui contribuent à l'offre d'activités physiques sont axées davantage sur l'information du public au sujet de leurs programmes d'activités, respectant ainsi leur finalité et leur rôle. En somme, ces organismes qui oeuvrent dans les divers secteurs du loisir ont d'abord un rôle d'offre de programmes et les actions de promotion qu'ils entreprennent s'inscrivent en support à cette offre.

1.1.5 **Les interventions de l'entreprise privée**

On peut diviser les entreprises privées qui ont un impact sur la promotion de l'activité physique en deux principales catégories selon leur rôle et la nature de leurs interventions.

Il y a premièrement celles qui offrent des biens et des services reliés à l'activité physique. Ces entreprises font habituellement la promotion de leurs programmations respectives en incitant une clientèle potentielle à s'y inscrire. Elles font la promotion de la bonne forme physique et touchent habituellement une clientèle active et bien nantie économiquement. Mentionnons, à titre d'exemple, les clubs de conditionnement physique.

Il y a deuxièmement les employeurs et les groupes d'employés d'entreprises qui posent des gestes de sensibilisation et d'information au bénéfice des gens qui y travaillent.

Soulignons enfin l'utilisation faite de l'activité physique par certaines entreprises comme véhicule pour promouvoir la vente de leurs produits tels la bière, le pétrole, les produits laitiers, etc. Ces entreprises oeuvrent dans divers secteurs de l'activité économique.

1.2 **L'offre d'activités physiques**

En matière d'offre d'activités physiques, les divers intervenants visent à mettre à la disposition des Québécois et des Québécoises une offre de programmes et de services de qualité et diversifiée qui correspond aux exigences de leur niveau de pratique.

Les services qui sont proposés par les intervenants oeuvrant dans les divers secteurs du loisir sont les suivants:

- des contenus de programmes progressifs et adaptés à la capacité des citoyens;
- des ressources physiques tels des équipements de loisir et locaux;
- l'expertise de ressources humaines compétentes;
- des services d'évaluation de la condition physique.

1.2.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Le soutien direct à l'offre de programmes d'activités

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche supporte par de nombreux programmes l'offre d'activités physiques à la population.

C'est ainsi qu'il administre le Programme national de soutien aux activités de loisir municipal qui permet aux municipalités, par la concertation des divers intervenants locaux, d'offrir notamment des activités physiques diversifiées et ce, dans tous les secteurs du loisir.

Le Ministère administre également des programmes sectoriels s'adressant à des catégories d'organismes de loisir. Mentionnons les clubs sportifs, les centres communautaires, les centres et les bases de plein air ainsi que les camps de vacances. Ces organismes offrent chacun dans leur secteur des activités qui ont une influence positive sur la condition physique.

En plus des activités de soutien mentionnées précédemment, le Ministère offre directement à la population, dans les parcs et les réserves qu'il gère, de nombreuses activités physiques particulièrement dans le secteur du plein air.

Le soutien à l'infrastructure nécessaire à l'offre d'activités physiques

En matière de support technique, l'intervention du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche se fait principalement par le biais du programme Kino-Québec. C'est ainsi que le Ministère a développé des systèmes d'évaluation de la condition physique: auto-évaluation, évaluation populaire et évaluation en laboratoire. Afin de rendre ces évaluations possibles, il a constitué un recueil de tests permettant la mesure des capacités physiques des citoyens.

Le Ministère a aussi identifié les connaissances et le savoir-faire des intervenants en conditionnement physique. Il a entrepris un inventaire de ceux qui oeuvrent dans le milieu en identifiant leur profil réel. En outre, le Ministère a organisé des sessions de perfectionnement à l'intention des coordonnateurs des Modules-Kino.

Au niveau des Modules-Kino, plusieurs efforts destinés à soutenir les organismes locaux et les intervenants ont été faits. Les Modules-Kino se sont associés à des organismes locaux pour réaliser des analyses de besoins dans leur milieu et ils ont développé diverses formules d'encadrement incitant à la participation. D'ailleurs, ils proposent annuellement le Rendez-Vous Kino aux organismes locaux.

Les Modules-Kino incitent les organismes de service au plan local à répondre adéquatement aux besoins exprimés par les divers groupes de citoyens. Plusieurs Modules-Kino ont provoqué des actions auprès des femmes, des personnes âgées et auprès des travailleurs. De façon particulière, les Modules-Kino ont mis en place 98 Centres-Kino dont le mandat est d'offrir des services spécialisés en activité physique.

En matière d'infrastructures physiques, le Ministère intervient principalement par son Programme d'aide au développement des équipements de loisir. Ce programme a effectivement permis de financer plus de 280 projets immobiliers en 1985 contribuant à augmenter l'offre d'activités physiques. Mentionnons également que le volet du Programme d'aide au développement des infrastructures de ski alpin a permis de financer en 1985 plus de 18 projets ce qui a contribué à augmenter la capacité d'accueil de ces centres.

Finalement, il convient de mentionner la politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir. En effet, les organismes nationaux contribuent largement à soutenir l'offre d'activités physiques offertes par les divers intervenants municipaux, scolaires et privés.

1.2.2 Les interventions des autres ministères

L'Éducation et son réseau

Le ministère de l'Éducation propose aux institutions scolaires des programmes d'éducation physique dont certains objectifs rejoignent ceux du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Des cours obligatoires d'éducation physique sont dispensés par les commissions scolaires et les cégeps par le biais de leur service d'éducation aux adultes. Des programmes ou des cours de conditionnement physique sont offerts aux adultes désirant acquérir des connaissances dans ce domaine.

De plus, les cégeps et les universités offrent des programmes de formation et de perfectionnement en éducation physique, en activité et en conditionnement physique.

Afin de soutenir ces programmes, le ministère de l'Éducation a élaboré un guide pour procéder à l'évaluation du niveau de la forme physique des élèves.

En matière d'équipement, les institutions scolaires mettent à la disposition des citoyens des équipements de loisir permettant la pratique d'activités physiques sur la base de protocoles d'ententes avec les municipalités.

Globalement en 1983-1984, 257 organismes scolaires sur une possibilité de 309 se sont impliqués dans l'un ou l'autre des trois types d'ententes. C'est ainsi que 213 organismes scolaires ont participé à des ententes concernant l'utilisation d'équipements ou de services; 75 ont établi des ententes sur la construction d'un équipement de loisir; et enfin, 60 se sont associés aux municipalités en vue de procéder à la rénovation ou au réaménagement d'un équipement de loisir.

Les principaux équipements scolaires faisant l'objet d'ententes avec les municipalités sont nettement orientés vers les activités à caractère physique. Mentionnons, à titre d'exemples, les gymnases qui font l'objet de 425 ententes, les terrains polyvalents de 263 ententes et les piscines intérieures de 91 ententes.

La Santé et les Services sociaux ainsi que son réseau

Quant au ministère de la Santé et des Services sociaux, son personnel participe à des groupes de travail mis en place par la Direction de l'activité physique du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en vue de cerner des problématiques particulières concernant l'influence de la condition physique sur la santé des Québécois et des Québécoises.

L'implication concrète se fait par l'intermédiaire de son réseau. C'est ainsi que les centres locaux de services communautaires et les centres d'accueil s'impliquent notamment dans l'animation de programmes pour les personnes âgées et les femmes enceintes.

Les organismes du secteur de la santé ont parfois réalisé, dans le cadre de semaines thématiques, une évaluation de la condition physique auprès de la population. Ils collaborent avec les Modules-Kino pour offrir des sessions de perfectionnement à l'intention de leur personnel.

1.2.3 Les interventions des municipalités

La municipalité constitue le principal intervenant en matière d'offre d'activités physiques à l'ensemble de la population. Si l'on considère le sport et le plein air qui sont les deux secteurs qui contribuent davantage à l'offre d'activités physiques, on peut dire que:

- dans 97% des municipalités, on offrait en 1983-1984 au moins une activité physique dans l'un ou l'autre de ces secteurs;

- on retrouvait en moyenne 9,7 activités sportives et 2,5 activités de plein air par municipalité intervenant dans ces secteurs;

- plus particulièrement en regard de programmes spécifiques de conditionnement physique, 40% des municipalités en offraient en 1983-1984.

En matière d'équipements utilisables à des fins d'activités physiques, la municipalité reste l'intervenant majeur en mettant à la disposition des citoyens son propre réseau et en développant des mécanismes d'entente avec le monde scolaire. À l'égard des équipements municipaux, mentionnons les 324 patinoires intérieures qui représentent 82% de l'offre à ce niveau, les 1643 terrains de balle-molle et de baseball qui représentent 80% de l'offre, les 855 terrains de tennis qui représentent 75% de l'offre, et enfin les 373 centres de ski de randonnée qui représentent 44% de l'offre totale.

1.2.4 Les interventions du monde associatif

Les clubs, les associations et les fédérations sportives offrent des programmes et des services dans leurs disciplines respectives. Ces services et ces programmes sont plutôt orientés vers la pratique; rarement, les associations qui en dispensent se préoccupent spécifiquement de condition physique.

Les organismes nationaux et régionaux contribuent à l'offre d'activités physiques principalement en mettant à la disposition de ses membres et des divers intervenants locaux des services de supports professionnels et techniques dans les champs, tels la formation, la réglementation, la sécurité, le développement de contenu de programmes et, dans certains cas, par l'organisation de manifestations encourageant la pratique d'activités physiques. Mentionnons également l'intervention de la Fédération du sport scolaire du Québec qui incite les commissions scolaires à mettre en place et à développer des programmes de sport scolaire qui visent à promouvoir la bonne forme physique des élèves.

Au niveau des organismes locaux, 69% d'entre eux, soit plus de 8 000 organismes, offrent des activités physiques et sportives. De plus, 48% offrent des activités de plein air et 13% des activités reliées à l'utilisation de la faune. À ce nombre s'ajoute bien entendu les organismes des secteurs culturel, socio-éducatif et touristique qui contribuent, par certaines de leurs activités, à l'amélioration de la condition physique. Soulignons le rôle joué par les clubs de jogging et de conditionnement physique qui offrent des programmes spécialisés contribuant de façon particulière à l'atteinte des objectifs visés.

1.2.5 Les interventions de l'entreprise privée

Le secteur de l'entreprise privée commerciale représente une tranche importante de l'offre d'activités physiques particulièrement dans les milieux urbains. À ce titre, mentionnons les clubs de tennis, de squash, de racquetball, de golf. Soulignons également le développement récent de nombreux centres spécialisés dans le conditionnement physique. La majorité d'entre eux offre d'ailleurs des services en évaluation de la forme physique.

Sous l'angle de l'activité physique en milieu de travail, précisons qu'en 1982, 50% des entreprises de 100 employés et plus offraient des programmes d'activités physiques à l'intention de leurs employés. Le taux de participation des employés à ces programmes atteignait 82%. Par ailleurs, 8% des entreprises offraient des programmes spécialisés en conditionnement physique avec un taux de participation des employés de l'ordre de 70%.

2

L'ANALYSE CRITIQUE

2. ANALYSE CRITIQUE

L'on dénote une nette augmentation de la pratique de l'activité physique depuis 1976. En effet, on estimait à cette époque que 58% des Québécois et des Québécoises avaient pratiqué au moins une activité physique au cours du mois précédent l'enquête. L'enquête menée en 1984, même si elle n'a pas été réalisée sur la même base, permet d'estimer à 82% le taux minimum de Québécois et de Québécoises qui se sont adonnés à une activité physique au cours du dernier mois.

Malgré une évolution favorable de la pratique de l'activité physique, des efforts importants doivent encore être investis notamment afin de modifier les comportements chez certains groupes spécifiques de la population. Ainsi, on constate les faits suivants:

- un Québécois sur cinq ne pratique pas ou peu d'activités physiques même sur une base irrégulière;

- près d'un Québécois sur trois pratique des activités physiques sur une base irrégulière;

- des taux importants d'abandon de la pratique de certaines activités physiques, notamment chez les jeunes adolescents et adolescentes;

- il subsiste toujours de nombreux obstacles à la pratique de l'activité physique tels les manques de temps, de motivation personnelle et d'équipements disponibles;

- il existe toujours un écart entre la pratique des hommes et des femmes;

- une nette déficience dans les enquêtes sur la condition physique et sur la pratique de l'activité physique notamment aux niveaux de la régularité des enquêtes et de l'homogénéité des méthodes utilisées rendant difficile le développement d'indicateurs précis sur l'évolution.

Mentionnons enfin que l'analyse des données sur la condition physique ne laisse voir aucune différence significative entre le Québec et le Canada pour l'ensemble des tests qui ont été effectués. On note cependant un retard du Québec sur l'ensemble canadien par rapport aux taux de pratique d'activités physiques[1].

---

1 Enquête sur la condition physique des Canadiens, Enquête Condition Physique Canada, Gouvernement du Québec, 1981

2.1 La promotion de l'activité physique

Même si les objectifs retenus en matière de sensibilisation et d'information à l'activité physique apparaissent toujours valables et s'inscrivent bien en fonction de la finalité du secteur qui est l'amélioration et le maintien de la condition physique des Québécois et des Québécoises, les multiples actions entreprises par les nombreux intervenants n'ont jamais fait l'objet jusqu'à ce jour d'une stratégie globale concertée.

N'y aurait-il pas lieu qu'un mécanisme de concertation soit développé afin de s'assurer d'une meilleure complémentarité des actions de promotion des divers partenaires préoccupés par cette question?

En considérant des problèmes spécifiques de certaines clientèles tels que la moins grande participation des femmes à l'activité physique, le décrochage des jeunes à la sortie du réseau scolaire et le nombre important de sédentaires chez les personnes âgées, n'y aurait-il pas lieu de développer des stratégies de communications adaptées à ces clientèles?

2.1.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Puisque nous avons constaté que bon nombre de Québécois et de Québécoises sont encore inactifs, principalement pour des raisons de disponibilité et de motivation, les programmes de sensibilisation et d'information demeurent fondamentaux pour modifier l'attitude de ces derniers et pour espérer qu'un jour, l'activité physique gravira des échelons dans l'échelle de valeurs d'une majorité de la population.

Après une analyse de la situation, il ressort que l'ensemble des actions de communications réalisées par le Ministère passe par la structure de Kino-Québec. Ces actions ont contribué, d'une part, à l'atteinte de la finalité du secteur et, d'autre part, à créer une certaine notoriété de Kino-Québec.

L'analyse de la situation révèle cependant quelques faiblesses par rapport à la sensibilisation et à l'information. C'est ainsi que les actions de communications nationales ont du être abandonnées en raison de la diminution des budgets affectés à ce secteur ne gardant que les actions menées au niveau des Modules-Kino.

N'y aurait-il pas lieu de remettre l'accent sur une stratégie nationale de promotion de la condition physique et de la pratique de l'activité physique qui prend notamment en compte les problèmes de disponibilité et de motivation des Québécois et des Québécoises?

Les Modules-Kino couvrent la totalité du territoire québécois. C'est par ce mécanisme que le Ministère poursuit au niveau local ses objectifs. L'évaluation réalisée a permis de constater qu'un tel cheminement fut assez difficile à enclencher, particulièrement dans les grands centres urbains où les Modules-Kino ont connu certaines difficultés à se mettre en place.

On déplore également que certains coordonnateurs des Modules-Kino répondent encore trop souvent à des actions ponctuelles, dépensant ainsi beaucoup d'énergies qui pourraient être canalisées à d'autres priorités grâce à une meilleure planification.

De façon générale, le milieu a éprouvé quelques problèmes dans la perception du rôle que l'on a voulu accorder aux Modules-Kino.

Est-ce que le rôle des Modules-Kino est suffisamment bien défini? Sinon, en quoi devrait-il être davantage précisé?

Dans la plupart des cas, les Modules-Kino ont réussi à obtenir la collaboration des médias pour la diffusion de leurs messages. Il semble que l'information circule bien à travers les organismes partenaires. Les actions de sensibilisation menées présentement par Kino-Québec connaissent un impact auprès de la population grâce à l'action locale de chacun des Modules-Kino.

Quels autres moyens de promotion devraient être développés afin d'assurer une meilleure pénétration des messages relatifs à l'amélioration et au maintien de la condition physique de la population?

Les Centres-Kino sont en place à peu près partout. Ils offrent des services adéquats mais éprouvent d'énormes difficultés de fonctionnement reliées au principe de l'autofinancement. Peu de gens utilisent les Centres-Kino là où la mise en marché de ces centres n'a pas été faite. L'existence de ceux-ci est beaucoup plus pertinente dans les milieux où les services spécialisés en activité physique ne sont pas déjà disponibles.

Croyez-vous que les Centres-Kino s'avèrent des instruments efficaces pour l'atteinte des objectifs afférents à la promotion de l'activité physique?

2.1.2 Les interventions des autres ministères et du gouvernement fédéral

L'Éducation et son réseau

Pour sa part, le ministère de l'Éducation est à l'origine de nombreux programmes académiques qui pourraient favoriser le message de la pratique de l'activité physique et de la bonne condition physique auprès des jeunes.

Quoique les institutions scolaires de tous les niveaux possèdent des ressources humaines en grande quantité, leur implication semble s'atténuer dans certains milieux. Il est à noter que celles-ci constituent une excellente tribune pour la diffusion du message de la condition physique.

Croyez-vous que les institutions scolaires, par le biais des programmes d'éducation physique et de sport scolaire, devraient accentuer leurs efforts en vue d'inculquer aux jeunes de bonnes habitudes de pratique de l'activité physique? Si oui, quels sont les instruments qui pourraient être développés pour atteindre cet objectif?

La Santé et les Services sociaux ainsi que son réseau

Le ministère de la Santé et des Services sociaux collabore avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans des démarches spécifiques concertées. En effet, la pratique d'exercices physiques est maintenant reconnue comme étant un des éléments pouvant contribuer au maintien de la santé.

La complémentarité existant entre la mission du ministère de la Santé et des Services sociaux et celle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en matière d'activités physiques est un élément à souligner. Les Modules-Kino, gérés par les départements de santé communautaire et les centres locaux de services communautaires, viennent renforcer cette complémentarité. Les modules apprécient grandement leur intégration au sein de l'équipe pluridisciplinaire de ces institutions. Le

message de la pratique régulière d'exercices physiques se greffe très bien aux autres messages de santé véhiculés par les différents professionnels du milieu. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche n'est donc pas seul à véhiculer son message.

Il semble évident que le milieu de la santé fait de plus en plus sienne l'idée de l'importance d'une pratique régulière de l'activité physique et que, par conséquent, il est un précieux collaborateur.

De quelle façon le réseau de la Santé et des Services sociaux pourrait s'impliquer davantage en matière de sensibilisation à la pratique régulière de l'activité physique à des fins préventives en vue d'améliorer la santé des Québécois et des Québécoises?

Le gouvernement fédéral

Condition Physique Canada produit un matériel intéressant de sensibilisation et d'information. Jusqu'à tout récemment, très peu de concertation et de coordination étaient établies avec les programmes québécois. Le même phénomène se produit au niveau du programme ParticipAction. En effet, ce dernier diffuse du matériel de qualité et constitue un véhicule puissant auprès de l'ensemble canadien. Malheureusement, depuis sa création, très peu de coordination a été effectuée avec les programmes québécois.

Y a-t-il lieu que Condition Physique Canada et le Ministère harmonisent leurs actions de sensibilisation et d'information auprès de la population du Québec?

2.1.3 Les interventions des municipalités

Les municipalités, qui offrent des services dans le secteur du loisir, se chargent très bien de la promotion de leur programmation d'activités, ce qui contribue à inciter l'individu à s'inscrire dans des programmes d'activités physiques. De plus, à l'occasion, elles diffusent à la population de l'information sur la pratique d'activités et sur la condition physique.

En somme, les municipalités n'ont pas comme fonction première de faire la promotion de la condition physique mais plutôt celle de développer l'offre d'activités physiques sur leur territoire.

Les citoyens sont-ils suffisamment informés des programmes d'activités physiques offerts sur l'ensemble du territoire municipal?

2.1.4 Les interventions du monde associatif

De par leur mission première, les organismes de loisir font la promotion de leurs activités. Ainsi, les organismes nationaux font la promotion de la pratique de leur discipline et les organismes locaux informent la population de leur offre d'activités.

Ces actions de promotion contribuent donc à développer l'offre d'activités physiques et par voie de conséquence la condition physique des Québécois et des Québécoises.

Est-ce que les ressources et l'expertise du monde associatif pourraient être davantage mises à contribution dans l'atteinte des objectifs de sensibilisation et de promotion de l'activité physique?

2.1.5 **Les interventions de l'entreprise privée**

Les centres sportifs privés de tout genre véhiculent une bonne information portant sur leur programmation. À travers leurs programmes, ils diffusent des renseignements sur la pratique de l'activité physique. Certains d'entre eux incitent leur clientèle à suivre des programmes qui améliorent leur niveau de condition physique; ils s'adressent généralement à une clientèle privilégiée.

Par ailleurs, en regard de l'activité physique en milieu de travail, trop peu d'entreprises sont sensibilisées aux avantages de la mise en place de programmes d'activités physiques pour leurs employés.

Quelles pourraient être les actions à entreprendre afin d'inciter les organismes privés à développer des programmes de sensibilisation et d'information sur l'activité physique?

2.2 L'offre d'activités physiques

L'objectif de mettre à la disposition des Québécois et des Québécoises une offre de programmes et de services diversifiés et de qualité qui correspondent aux exigences de leur niveau de pratique s'inscrit bien en fonction de la finalité visée soit l'amélioration et le maintien de la condition physique. Toutefois, la multitude de programmes et de services offerts a été conçue en fonction d'objectifs spécifiques au développement de leurs secteurs respectifs. Le plus souvent ces programmes ne font pas référence aux valeurs afférentes à l'amélioration de la condition physique.

N'y aurait-il pas lieu que l'amélioration de la condition physique devienne une préoccupation de chacun des intervenants qui contribue à l'offre d'activités physiques?

2.2.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Le soutien direct à l'offre de programmes d'activités physiques

Le Ministère a mis en place, au cours des années, un nombre important de programmes sectoriels et multi-sectoriels visant à inciter les divers intervenants à développer une offre de services à la population. Une part importante de ce soutien a servi au développement de programmes favorisant des activités physiques.

Rappelons l'impact qu'ont eu jusqu'à ce jour le Programme national de soutien aux activités de loisir municipal, le Programme de soutien aux clubs sportifs, le Programme de soutien aux centres communautaires et, dans une certaine mesure, les Programmes de soutien aux camps de vacances et aux bases de plein air...

Par ailleurs, l'offre d'activités physiques dans les parcs et les réserves gérés par le Ministère constitue un apport considérable dans l'offre globale à la population.

N'y aurait-il pas lieu d'identifier des catégories d'activités et des clientèles particulières afin de mieux orienter les interventions du Ministère et d'augmenter leur impact?

Le soutien à l'infrastructure nécessaire à l'offre d'activités physiques

L'analyse des besoins des clientèles et la réalisation de programmes appropriés sont des opérations fort complexes qui nécessitent beaucoup de temps et de ressources. Jusqu'à présent, le Ministère a réalisé quelques productions s'adressant à des clientèles spécifiques telles que Kino-Santé, Kino-Rythmique, Tests d'évaluation de la condition physique des adultes, Parcours-Kino, Kit du morning man et des programmes pour les personnes âgées. Cependant, le Ministère ne s'est pas donné de clientèles prioritaires ce qui a provoqué une dispersion des actions posées.

L'évaluation de la forme physique ne semble plus être l'élément promotionnel par excellence pour inciter à faire de l'exercice. Les services d'évaluation de la condition physique ont repris leur juste place au profit des gens qui sont déjà actifs et qui veulent améliorer cet aspect de leur santé.

Les activités du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en matière de perfectionnement des intervenants ont été jusqu'à ce jour ponctuelles. C'est ainsi qu'une stratégie de perfectionnement est présentement en phase d'élaboration.

On constate également que les Modules-Kino ne possèdent pas suffisamment d'information sur les besoins des intervenants pour répondre à leurs attentes.

Croyez-vous que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est justifié de se donner des stratégies d'intervention spécifiques à l'égard de clientèles particulières? Si oui, quel type de support devrait-il développer afin de soutenir ceux et celles qui oeuvrent auprès de ces clientèles?

Quels sont les outils que pourrait se donner le Ministère afin de mieux identifier les besoins des intervenants locaux?

En matière de soutien à l'implantation d'équipements, les programmes actuels ont permis la mise en place d'équipements qui facilitent la pratique d'une très grande diversité d'activités physiques. Toutefois, il existe des carences dans la distribution territoriale de certains équipements.

Par rapport à la finalité du secteur qui est l'amélioration et le maintien de la condition physique, y a-t-il des équipements spécifiques qui devraient être implantés et priorisés dans le cadre des interventions dans ce domaine?

Enfin, la politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux constitue un atout majeur dans l'offre de programmes en soutenant les organismes nationaux dans la mise en place de services à l'intention des divers intervenants locaux.

Dans le cas de nombreuses disciplines, ces actions contribuent qualitativement et quantitativement à l'offre d'activités physiques et, par voie de conséquence, à l'amélioration et au maintien de la condition physique des Québécois et des Québécoises.

N'y aurait-il pas lieu que les priorités retenues par le Ministère à l'égard des organismes nationaux incitent davantage la prise en considération de la préoccupation d'une meilleure condition physique?

2.2.2 Les interventions des autres ministères

L'Éducation et son réseau

Aux niveaux élémentaire et secondaire, l'intervention des organismes est tournée vers l'offre d'activités physiques et à cet égard, leur contribution auprès des jeunes est essentielle. Au niveau collégial, des programmes de conditionnement physique sont offerts systématiquement. Grâce à l'intervention des éducateurs, la nature des connaissances relatives aux modes d'encadrement et aux formules de participation, de même que l'utilisation de ces contenus sont plutôt satisfaisantes.

Par contre, malgré l'importante intervention du réseau scolaire, un problème subsiste soit celui du décrochage d'une forte proportion de jeunes une fois sortis de l'école.

N'y aurait-il pas lieu que le réseau scolaire adopte des stratégies particulières afin d'inculquer aux jeunes de saines habitudes de vie qui les amèneraient à poursuivre une pratique régulière de l'activité physique une fois leurs études complétées?

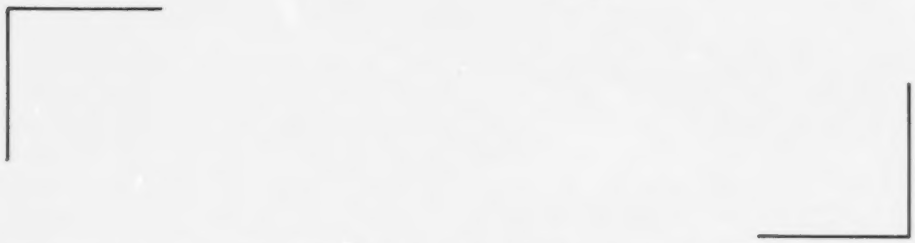

La Santé et les Services sociaux ainsi que son réseau

Quelques initiatives ont été réalisées de façon ponctuelle par les organismes du secteur de la santé. Les professionnels s'y rattachant ont de multiples occasions d'intervenir dans la prescription de programmes. L'approche médicale curative joue un rôle prédominant par rapport à l'approche préventive. Les actions d'évaluation de la condition physique et de prescription d'activités font peu de référence aux variables habituellement utilisées en matière de conditionnement physique.

Quelle devrait être l'implication des institutions du secteur de la santé dans les programmes visant l'amélioration de la condition physique de la population?

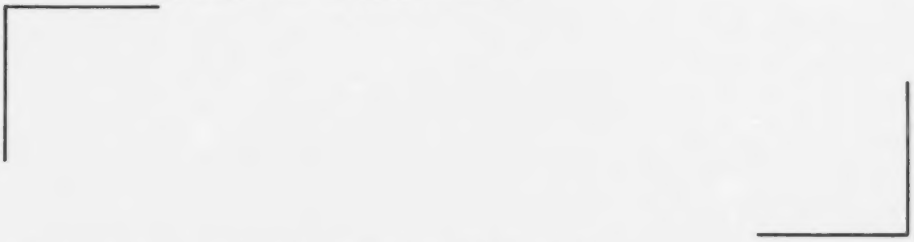

2.2.3 Les interventions des municipalités

Les municipalités contribuent à l'amélioration de la condition physique par le biais de leur offre d'activités physiques dans les différents secteurs du loisir et par l'accessibilité de leurs équipements.

Est-ce que les programmes et les services mis en place par les municipalités sont suffisamment diversifiés et répondent aux besoins des divers niveaux de pratique de l'activité physique?

2.2.4 Les interventions du monde associatif

Il n'est pas de la préoccupation première du monde associatif de poursuivre des objectifs d'amélioration de la condition physique des citoyens. Toutefois, les services qu'ils dispensent contribuent à l'offre d'activités physiques.

Y aurait-il lieu que les organismes prennent en considération, dans le développement de leur discipline, les préoccupations relatives à l'amélioration de la condition physique de leurs membres et de la population?

Croyez-vous que les organismes de type associatif au plan local devraient davantage bénéficier du support des municipalités, des institutions scolaires ainsi que des organismes régionaux et nationaux?

2.2.5 **Les interventions de l'entreprise privée**

De par la fonction des entreprises commerciales, celles-ci offrent des programmes en activité physique répondant aux besoins de leurs clientèles. Les programmes qu'elles offrent s'insèrent habituellement en complémentarité avec ceux des municipalités et des divers organismes locaux.

Afin de maintenir cette complémentarité de l'offre de programmes, n'y aurait-il pas lieu d'inciter ces partenaires à s'intégrer aux mécanismes de concertation existant au niveau local?

Dans les milieux de travail, les entreprises ne sont pas suffisamment impliquées et n'offrent que très peu de programmes dans le secteur de la pratique de l'activité physique. Ce constat est davantage remarqué dans les petites et moyennes entreprises. Par contre, là où des expériences ont été faites, l'avenir semble prometteur.

Croyez-vous qu'une intervention en milieu de travail doit devenir une priorité en matière d'amélioration et de maintien de la condition physique?

3

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

3. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ET PROPOSITIONS DE STRATÉGIES D'ACTIONS

Afin d'alimenter les échanges et éventuellement d'articuler des consensus devant baliser l'avenir, le présent chapitre soumet aux participants des propositions de discussions. Ces propositions prennent appui sur l'analyse critique des objectifs et des mesures mis en oeuvre par chacun des grands partenaires.

Plus spécifiquement, ce troisième chapitre est l'occasion premièrement de proposer les orientations qui pourraient être retenues en vue:

- de fixer les priorités d'intervention pour les prochaines années;

- de départager les responsabilités respectives en matière de développement de l'activité physique;

- d'établir les bases d'une éventuelle politique en cette matière.

Par ailleurs, ce chapitre est aussi l'occasion pour le Ministère de soumettre aux participants du Colloque national sur l'activité physique deux hypothèses quant aux modes d'interventions devant être privilégiés en vue de poursuivre les efforts entrepris afin d'assurer l'amélioration et le maintien de la condition physique des Québécois et des Québécoises.

3.1 Les interventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

L'analyse critique a permis d'identifier un certain nombre de déficiences en matière de sensibilisation et d'information, d'offres de services, de support technique et enfin de concertation des partenaires.

C'est ainsi qu'afin d'assurer, d'une part, une meilleure atteinte des objectifs en matière d'amélioration de la condition physique et, d'autre part, une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche propose les priorités d'interventions suivantes:

- Développer des stratégies d'intervention à l'égard des clientèles prioritaires et cela en collaboration avec les intervenants concernés. Ces clientèles sont notamment les jeunes quittant le réseau scolaire, les adultes en milieu de travail, les personnes âgées qui sont habituellement plus sédentaires;

- réactualiser la campagne de promotion sur les bienfaits de l'activité physique et instituer, de concert avec ses partenaires locaux, régionaux et nationaux, un "Mérite annuel" pour saluer l'implication de différentes catégories d'intervenants dans le domaine, tels les entreprises privées, les établissements de santé, les municipalités, les écoles, les médias, etc. Les résultats pourraient être dévoilés lors de la Semaine annuelle de l'activité physique;

- développer des stratégies et des instruments de travail susceptibles d'appuyer l'action de ceux et celles qui oeuvrent auprès de clientèles particulières. Les principaux sujets sont les suivants:

  . le perfectionnement de personnel spécialisé et non-spécialisé pour fins d'encadrement dans la pratique de l'activité physique;

  . les diverses méthodes d'évaluation de la condition physique et leur processus de gestion;

  . l'élaboration de modèles incitatifs à la pratique de l'activité physique;

  . la production de matériel d'information spécifique;

  . l'aménagement de sites de pratique;

- développer des outils de recherche sur la pratique de l'activité physique et la condition physique afin de fournir des indicateurs de situation et d'évaluation qui permettront dorénavant d'ajuster les orientations et les mesures mises en oeuvre par les divers partenaires.

En vue de concrétiser ses priorités, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche soumet pour fins de discussions aux participants du Colloque national sur l'activité physique, deux hypothèses quant aux modes d'organisation et aux partages de responsabilités qui pourraient être retenus.

La première hypothèse

La première hypothèse impliquerait le maintien par le Ministère de la structure d'intervention de Kino-Québec qui agit à la fois comme véhicule promotionnel et comme structure de support aux divers intervenants locaux en matière d'activités physiques. Cette structure pourrait avoir les caractéristiques suivantes:

- une approche décentralisée où chaque communauté pourrait se développer selon son génie propre;

- une action de concertation et de diffusion de services auprès des multiples partenaires locaux, régionaux et nationaux, afin de rentabiliser l'utilisation des ressources existantes.

Ainsi, dans le cadre de cette hypothèse, le Ministère continuerait à concevoir les stratégies d'intervention et à coordonner leur réalisation via la structure Kino-Québec que ce soit aux niveaux de la promotion ou du support à l'offre d'activités.

Cette hypothèse implique donc qu'aucune somme d'argent ne peut être dégagée pour des actions de promotion de l'activité physique au niveau national laissant aux Modules-Kino la responsabilité d'orchestrer des actions de communication au niveau local et régional.

La deuxième hypothèse

La deuxième hypothèse impliquerait la disparition de la structure d'intervention de Kino-Québec. La préoccupation de promotion de l'activité physique serait assumée par le Ministère en collaboration avec ses partenaires du monde associatif et du monde municipal. La réaffectation des budgets permettrait, d'une part, de réactualiser la campagne nationale de promotion de l'activité physique et, d'autre part, d'augmenter les sommes consenties en soutien à l'offre d'activités.

Ainsi, les actions de soutien technique et professionnel seraient assumées par les structures existantes aux niveaux national et régional par le biais de mandats spécifiques. Ces structures seraient appuyées par le Ministère qui assumerait en concertation avec le milieu les recherches, les guides, les instruments d'évaluation, les contenus de programmes, etc. Par ailleurs, afin d'assurer l'implication des nombreux partenaires

contribuant à l'offre d'activités physiques, on pourrait procéder à la mise en place d'une table nationale de concertation. Le rôle prioritaire de cette table serait de s'assurer de l'intégration, par les organismes de chaque secteur du loisir et des divers niveaux d'intervention, des préoccupations propres à l'amélioration et au maintien de la condition physique des Québécois et des Québécoises.

3.2 Les interventions des autres ministères et du gouvernement fédéral

L'Éducation et son réseau

Comme les institutions scolaires sont déjà associées à l'action du Module-Kino dans leur milieu, le Ministère propose qu'elles fassent encore davantage la promotion de la pratique de l'activité physique, principalement auprès de leurs clientèles, soit les étudiants réguliers et ceux de l'éducation permanente.

La concertation en matière d'équipements spécialisés et la présence d'un personnel hautement qualifié nécessitent de la part du réseau scolaire qu'il s'associe à l'action d'encadrement et de support auprès de la population. Cette dernière, désireuse de s'adonner à l'activité physique, réclame des services spécialisés. Pour ce faire, le Ministère propose que les institutions scolaires se lient aux municipalités afin de développer une programmation communautaire qui assurerait une utilisation maximale des ressources disponibles.

La Santé et les Services sociaux ainsi que son réseau

La volonté des établissements de santé de mener une action préventive auprès de la population laisse voir d'immenses possibilités de modifier l'attitude de la clientèle qui utilise les services médicaux et para-médicaux. Un alliage heureux des approches curative et préventive permettra progressivement de rendre plus active une clientèle souvent trop dépendante d'une approche essentiellement curative. Le Ministère propose donc que ces établissements publient encore davantage dans leurs revues et leurs dépliants des articles invitant la clientèle à s'adonner à l'exercice physique.

Les actions de plusieurs centres locaux de services communautaires ont favorisé l'évolution des mentalités en matière de pratique de l'activité physique. Il n'est pas rare de voir ces établissements prendre des initiatives pour proposer à une catégorie de clients un programme d'activités sous la gouverne d'une équipe multidisciplinaire. Cette tendance doit se poursuivre et le Ministère propose d'examiner, avec les intervenants du secteur de la santé, les différentes possibilités d'harmonisation de nos efforts respectifs en matière d'amélioration de la condition physique.

Le gouvernement fédéral

En considérant la volonté grandissante du gouvernement fédéral de s'occuper de la condition physique des Canadiens avec la même ardeur qu'il le fait pour le sport de compétition, le Ministère propose d'améliorer la concertation avec ce dernier afin d'éviter que des stratégies distinctes se heurtent sur le terrain.

3.3 Les interventions du monde municipal

Le Ministère invite les municipalités à poursuivre leurs actions de concertation des intervenants au niveau local afin d'améliorer l'offre d'activités physiques et ce dans tous les secteurs du loisir.

Plus spécifiquement, il invite les municipalités à développer des programmes spécialisés en conditionnement physique et à se préoccuper de certaines clientèles nécessitant des interventions spécifiques. À titre d'exemples mentionnons:

- l'encadrement des personnes âgées dans leur programme d'activités physiques;
- la mise à la disposition des entreprises d'un personnel spécialisé;
- l'offre de programmes adaptés aux disponibilités des personnes aux foyer.

3.4 Les interventions du monde associatif

Le Ministère entend dorénavant s'assurer d'une meilleure utilisation du potentiel du monde associatif tant aux niveaux national, régional que local.

Rappelons, à ce titre, que le Ministère a suggéré précédemment la mise en place d'un mécanisme national de concertation qui regrouperait les principaux partenaires oeuvrant dans ce secteur.

3.5 Les interventions de l'entreprise privée

La clientèle rejointe par les centres sportifs privés est déjà sensibilisée aux bienfaits de l'activité physique. Ces centres attirent régulièrement de nouveaux adeptes de l'activité physique et ces derniers ont particulièrement besoin d'être soutenus dans leur démarche afin de persévérer. Par ailleurs, afin de prendre en compte l'action des entreprises privées à but lucratif dans un plan d'ensemble, le Ministère propose que des représentants de ces milieux participent aux tables de concertation existantes au niveau local.

Le milieu de travail permet de rejoindre une population habituellement inactive. Ce milieu d'intervention est relativement nouveau dans le paysage québécois de l'activité physique et présente un potentiel exceptionnel. Imaginons quelques centaines d'entreprises qui décident de former un comité avec ressources à l'appui et qui offriraient à leurs employés de s'adonner à l'activité physique. À cette fin, le Ministère propose de faire du milieu de travail l'une des priorités d'intervention pour les prochaines années.

CONCLUSION

CONCLUSION

La réflexion que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche propose dans le cadre du Colloque national sur l'activité physique s'inscrit dans un processus qu'il a amorcé en vue de convenir avec les nombreux partenaires concernés, des principaux éléments visant à ajuster les interventions en cette matière.

L'état de la situation, l'analyse critique et les stratégies d'actions proposées dans ce document se veulent une sorte de déclencheur appelant les partenaires à procéder, chacun dans leur milieu, à une réflexion en profondeur pour s'assurer d'une participation des plus actives lors de la tenue du Colloque national sur l'activité physique.

Ainsi, ce Colloque sera l'occasion, pour tous les partenaires réunis, de mettre en commun le fruit de leur réflexion respective et de dégager des consensus tant au niveau des objectifs à atteindre que des programmes, des mesures et des actions à mettre en oeuvre et ce, à l'intérieur du réalisme qu'exige le contexte économique actuel.

Pour sa part, la Conférence nationale du loisir sera l'occasion, en fin de cheminement, d'arrêter certaines priorités d'actions. De plus, elle permettra aux divers partenaires de développer les mécanismes d'interaction qu'ils jugent souhaitables pour que s'accroissent entre eux des rapports fonctionnels en vue de concrétiser les divers consensus qui seront obtenus lors de cette rencontre.

Enfin, en s'appuyant sur les orientations qui se dégageront, le Ministère procédera, au terme du processus de consultation, à la mise à jour de sa politique en matière d'activité physique.